# ART. PREMIER N° 542

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

## RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

# **AMENDEMENT**

N º 542

présenté par

M. Zumkeller, M. Brindeau, Mme Sanquer, Mme Descamps, M. Morel-À-L'Huissier et Mme Thill

#### **ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 6, substituer au mot :

« douze »

le mot:

« dix-huit ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 11.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement souhaite que le passe vaccinal ne s'applique que pour les adultes. Concernant les enfants la situation demande de prendre un peu plus de recul.